

TRAVAUX D'INSTALLATION
D'HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS
A ROUSSES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ET

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE

Lot N°02 CHALETS

Maître d'ouvrage

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TARNON-MIMENTE**

Architecte :

PROHIN ARCHITECTES

58 E, Impasse du Péquelet - 30900 NIMES

Economiste :

SARL Jean-Louis BRUNEL

6, Place Charles De Gaulle - 48000 MENDE

Février 2012

A **CHALETS**

021 **GENERALITES**

0211 Obligation de l'entrepreneur

02111 TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX :

* Lot traité global et forfaitaire :

Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'oeuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.

0212 Documents techniques contractuels

02121 DOCUMENTS NORMATIFS :

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en oeuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

* D.T.U., note générale pour marché public :

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève **ROUSSES**
- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes, modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques susvisés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités.

* Le résultat de la campagne de sol.

* Le permis de construire.

* Le permis de démolir.

* La note de sécurité.

* Les rapports du bureau de contrôle et leurs applications.

* Les avis du coordonnateur de sécurité et leurs applications.

0213 Documents fournis par l'entreprise

02131 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES :

A l'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

022 **CHALETS**

0221 CHALETS PREFABRIQUES - HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS

NB : les plans d'aménagement ainsi que les surfaces transmis lors de la consultation ne sont donnés qu'à titre indicatif, la maîtrise d'oeuvre étudiera toute proposition basée sur les éléments décrits ci-après.

L'entrepreneur devra en complément de son offre remettre un dossier plan contenant le plan type des fondations (dues par le lot VRD-GO) afin d'assurer la compatibilité entre les offres; et un aménagement type pour chaque chalet prescrit.

Limites de lots : le lot VRD-GO doit les plateformes, les fondations (semelles/longrines), l'amenée des réseaux sous les chalets, y compris les alimentations en eau potable et l'alimentation électrique générale. Les raccordements sont dus par le fournisseur des chalets.

Description type de la structure et des équipements :

Structure :

- Planchers bois structuré, solives traitées autoclaves, plancher bas en aggloméré CTBH 25 mm, Laine de verre 100 mm R mini de 2.50, plancher haut en aggloméré CTBH 25 mm avec finition sol souple PVC U3P2 posé en lés.
- Murs à ossature bois, Montants verticaux 100x45, Bardage extérieur en bois autoclavé classe 3 posé en clins ep. 18 mm, Laine de verre 100 mm fibro-minérale R mini de 2.85, Film pare pluie microperforé, Parement intérieur CTBH 12 mm.
- Charpente en sapin traité classe 2, Plafond rampant en lambris sapin 12 mm posé sous aggloméré, Laine de verre 200 mm R mini de 5.70, Tuile béton de teinte noire sur liteaux, pentes de toiture à 50%.

En option, l'entreprise apportera un chiffrage concernant une finition extérieure des murs par un bardage de type Canoxel à base de fibre de bois ou équivalent, ainsi qu'une finition intérieure lambris sapin et des volets extérieurs en bois.

- Plafond des terrasses en bois autoclavé classe 3
- Plancher des terrasses en caillebotis de sapin autoclavé classe 3

- Garde corps des terrasses en sapin autoclavé classe 3
- Marches pour accès aux terrasses en sapin autoclavé classe 3
- Rampes pour accès aux terrasses en sapin autoclavé classe 3
- Fenêtres sur allège en PVC, Baies ouvrant sur terrasses en aluminium; Double vitrage 4/16/4 peu émissif

I - Equipements pour les chalets PMR ou Accueil/Sanitaire :

En cuisine :

- Caissons et façades des meubles en aggloméré mélaminé 19 mm
- Plan de travail en aggloméré hydrofuge stratifié ep 38 mm avec chant postformé arrondi
- 1 Evier inox encastré avec un bac et un égouttoir
- 1 robinet mitigeur avec limiteur de débit
- 1 Evier inox encastré avec un bac pour le linge
- 1 Plaque de cuisson 2 feux vitrocéramique
- 1 hotte aspirante

En salle d'eau :

- 1 meuble bas sous vasque avec un étagère aggloméré mélaminé 19 mm
- 1 meuble bas avec 2 étagères aggloméré mélaminé 19 mm
- 1 plan vasque largeur 60 cm
- 1 robinet mitigeur (vasque) avec limite de débit
- 1 zone antidérapante (douche) avec siphon de sol et douchette
- 1 robinet mitigeur (douche) avec limiteur de débit
- 1 WC suspendu sur bati-support

Rangement :

- 1 cumulus 150 litres

Mobilier :

- 1 bureau d'accueil et son fauteuil
- 5 chaises
- 1 lit 140 x 200 avec sommier à lattes et matelas, densité 35kg/m³
- 2 lits superposés 80 x 200
- 1 meuble présentoir (pour le bâtiment accueil)
- 1 meuble TV en aggloméré mélaminé

Décoration :

- Rideaux occultants
- Tringles à rideaux en métal
- Kit vaisselle
- Kit couchage

Chauffage :

- Convecteurs électriques

II - Equipements pour les chalets classiques 2 chambres :

En cuisine :

- Caissons et façades des meubles en aggloméré mélaminé 19 mm
- Plan de travail en aggloméré hydrofuge stratifié ep 38 mm avec chant postformé arrondi
- 1 Evier inox encastré avec un bac et un égouttoir
- 1 robinet mitigeur avec limiteur de débit
- 1 Plaque de cuisson 2 feux vitrocéramique

Lot N°02 CHALETS

- 1 hotte aspirante

En salle d'eau :

- 1 meuble bas sous vasque avec un étagère aggloméré mélaminé 19 mm
- 1 meuble bas avec 2 étagères aggloméré mélaminé 19 mm
- 1 plan vasque largeur 60 cm
- 1 robinet mitigeur (vasque) avec limite de débit
- 1 cabine de douche d'angle en quart de rond de 90x90 cm, avec portes coulissantes, flexible et douchette
- 1 robinet mitigeur (douche) avec limiteur de débit

WC :

- 1 WC suspendu sur bati-support
- 1 cumulus 150 litres

Mobilier :

- 1 table
- 5 chaises
- 1 canapé convertible
- 1 lit 140 x 200 avec sommier à lattes et matelas, densité 35kg/m³
- 2 lits gigogne 80 x 200 avec sommier à lattes et matelas, densité 35kg/m³
- 2 chevets à poser en aggloméré mélaminé
- 2 rangements avec portes.
- 1 meuble TV en aggloméré mélaminé

Décoration :

- Rideaux occultants
- Tringles à rideaux en métal
- Kit vaisselle
- Kit couchage

Chauffage :

- Convecteurs électriques

02211 CHALETS PREFABRIQUES DE TYPE HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS

02211 1 Chalet préfabriqué 2 chambres, surface +- 35.00 m²

02211 2 Chalet préfabriqué 1 chambre PMR, surface +- 35.00 m²

02211 3 Chalet préfabriqué Accueil-Sanitaires, surface +- 35.00 m²

02212 OPTIONS

02212 1 Plus value pour l'Option bardage Canexel en façade sur les 6 chalets en remplacement de la finition de base.

02212 2 Plus value pour l'Option Volets bois extérieurs pour les 6 chalets.

02212 3 Plus value pour l'Option Lambris sapin intérieur en finition pour les 6 chalets.

02212 4 Plus value pour l'Option Réfrigérateur pour les 5 chalets.

02212 5 Plus value pour l'Option Four Micro-Ondes pour les 5 chalets.